

Anhiers
Aubry-du-Hainaut
Bellaing
Beuvrages
Beuvry-la-Forêt
Bousignies
Bouvignies
Brillon
Bruay-sur-Escaut
Bruille-lez-Marchiennes
Bruille-Saint-Amand
Château l'Abbaye
Condé-sur-l'Escaut
Coutiches
Crespin
Erre
Escaptont
Fenain
Flines-lez-Mortagne
Flines-les-Râches
Fresnes-sur-Escaut
Hasnon
Haveluy
Hergnies
Hérin
Hornaing
Lallaing
Landas
Lecelles
Marchiennes
Maulde
Millonfosse
Mortagne-du-Nord
Nivelle
Odomez
Oisy
Quarouble
Quiévrechain
Râches
Raimbeaucourt
Raismes
Rieulay
Rosult
Rumeiges
Saint-Amand-les-Eaux
Saméon
Sars-et-Rosières
Thivencelle
Thun-Saint-Amand
Vicq
Vieux-Condé
Vred
Waller
Wandignies-Hamage
Warlaing

Communes associées
Dechy
Nomain
Saint-Aybert
Romblies-et-Marchipont

Villes-portes
Anzin
Denain
Marly
Orchies
Pecquencourt
Petite-Forêt
Valenciennes

EPCI
Douaisis Agglo
CA Valenciennes Métropole
CA Porte du Hainaut
CC Coeur d'Ostrevent
CC Pévèle Carembault

La nécessité de repenser l'aménagement du territoire et de tendre vers un urbanisme durable moins consommateur d'énergie et d'espaces, plus respectueux de l'environnement et de la santé et favorisant le lien social, est partagée par tous.

L'urbanisation doit donc être conçue de façon transversale, par une approche multi-thématisques ciblant les déplacements, l'habitat, la biodiversité, les paysages, les déchets, l'eau...

Les enjeux principaux sont à la fois la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des identités paysagères, la lutte contre le changement climatique et la préservation des ressources, l'amélioration ou la préservation du cadre de vie et des liens sociaux, la gestion multimodale des déplacements ou encore le développement économique local. Enfin, l'urbanisme durable, c'est aussi sensibiliser et faire participer les habitants aux choix urbains.

Dans ce contexte, le Parc souhaite soutenir techniquement et financièrement les communes dans leurs démarches exemplaires en faveur d'un urbanisme durable, puis de diffuser ces expériences aux autres communes du Parc, notamment celles confrontées aux mêmes enjeux.

Cet Appel à Projet entend soutenir les études de programmation et/ou de conception (hors cadre réglementaire) de projets d'aménagement exemplaires au regard du développement durable et de la Charte du Parc.

Bénéficiez d'une étude préalable à l'aménagement d'un site de votre commune

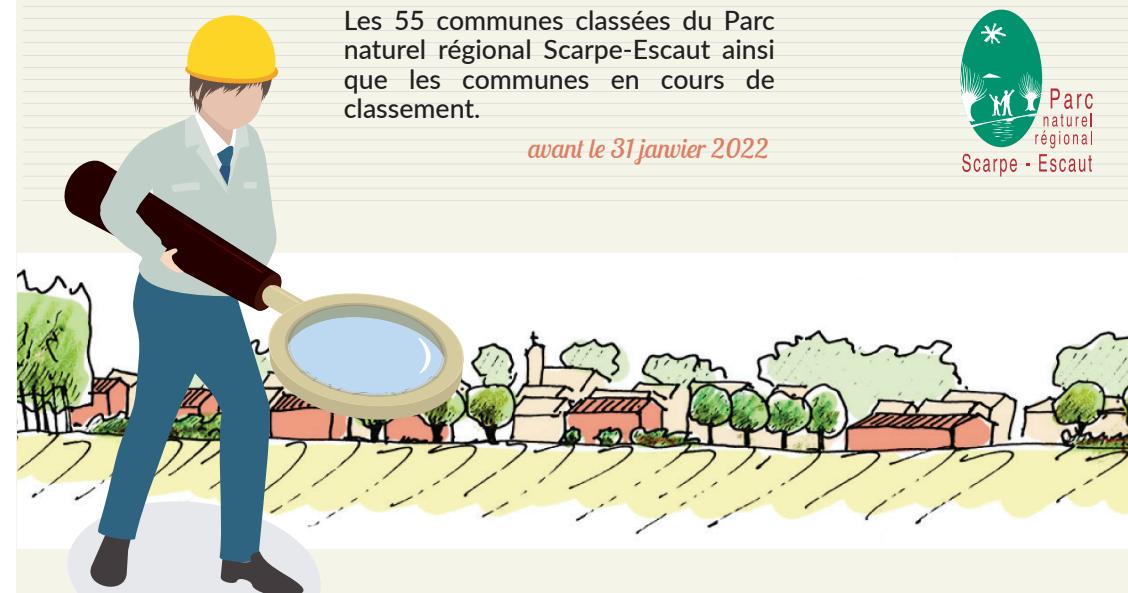
Appel à projets

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut lance un appel à projets pour vous permettre de bénéficier d'une étude préalable à la programmation et/ou à la conception d'un projet d'aménagement durable exemplaire au regard du développement durable et de la Charte du Parc.

Qui peut candidater ?

Les 55 communes classées du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ainsi que les communes en cours de classement.

avant le 31 janvier 2022



Une étude pour quels types d'aménagement ?

Les projets d'aménagement devront être en cohérence avec :

- Les stratégies communales ou intercommunales définies dans le PLU ou le PLUI et les orientations du SCoT concerné
- La Charte du Parc naturel régional

Les projets devront :

- Contribuer à la densification du tissu urbain sans consommer d'espaces agricoles ou sans rupture d'une continuité écologique
- OU
- Participer au renouvellement urbain (hors quartiers prioritaires de la politique de la Ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain).



Que fera le Parc ?

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut apporte un appui d'ingénierie technique :

- Cadrage des besoins
- Rédaction de l'appel d'offres pour solliciter les bureaux d'étude
- Appui à l'analyse des offres et à la sélection des prestataires
- Suivi et accompagnement de la commune tout au long de l'étude

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut apporte un appui financier à hauteur de 50% du coût de l'étude plafonné à 20 000 € TTC par projet.



Quels critères seront retenus ?

- Un site répondant à l'exigence de limitation de la consommation d'espace
- La cohérence du projet au regard des principes de l'urbanisme durable, notamment :
 - Les déplacements alternatifs à la voiture
 - Les modes de construction et de rénovation plus sobres et économies en énergie
 - Les énergies renouvelables et/ou de récupération
 - La nature en ville et la biodiversité
 - La gestion de l'eau
 - L'intégration paysagère
 - La qualité architecturale
 - Le respect du patrimoine végétal et/ou bâti et utilisation de plantes et matériaux locaux
 - L'utilisation de matériaux biosourcés, réduction des consommations de ressources non renouvelables
 - La prévention, gestion et valorisation des futurs déchets
 - La santé et le bien-être
- Les atouts du projet en vue de sa concrétisation
- L'association de la population et des usagers du site à la définition du projet.

Comment répondre à cet appel à projets ?

Les projets reçus seront analysés par la Commission Urbanisme, Aménagement du territoire et Paysage du Parc qui proposera, pour validation au Bureau, les deux projets répondant au mieux aux critères de sélection.

+ d'infos : Juliette Cappel, chargée de mission Urbanisme, j.cappel@pnr-scarpe-escaut.fr

Téléchargez

le dossier de candidature
sur
www.pnr-scarpe-escaut.fr

Octobre - novembre 2021	Accompagnement des communes souhaitant candidater
31 janvier 2022	Date limite du dépôt de candidature
28 février 2022	Date limite de la délibération du conseil municipal
1 ^{er} trimestre 2022	Sélection des deux projets accompagnés
Printemps-été 2022	Rédaction du cahier des charges, consultation et sélection des prestataires